

RCS : LA ROCHE SUR YON

Code greffe : 8501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHE SUR YON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1985 B 00156

Numéro SIREN : 332 429 570

Nom ou dénomination : LUDIS

Ce dépôt a été enregistré le 02/10/2019 sous le numéro de dépôt 10794

LUDIS

Société par actions simplifiée
au capital de 51.206 euros
Siège social : 2 route de Fontenay

85400 LUCON

332 429 570 RCS LA ROCHE SUR YON

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 7 MARS 2019

PROJET DE RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2018

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant de la manière suivante :

- ❖ **Bénéfice de l'exercice** **2.454.979,50 euros**
- ❖ **A la réserve légale** 120,60 euros
- Solde* *2.454.858,90 euros*
- ❖ **au compte "AUTRES RESERVES"** **2.454. 858,90 euros**

L'Assemblée Générale reconnaît en outre, que le rapport présenté par le Président mentionne que les montants des dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

EXERCICE	Revenus éligibles à la réfaction	Montant des dividendes ouvrant droit à la réfaction de 40 %	Montant des dividendes n'ouvrant pas droit à la réfaction de 40 %
30/09/2017	307.236 €	270.132 €	37.104 €
30/09/2016	NEANT	NEANT	NEANT
30/09/2015	850.500 €	374,22 €	850.125,78 €

Le Président

Monsieur Jean-Claude PENICAUD





Grégoire BUNOT

Marc SOUCARRE

Christian PALVADEAU

Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Geneviève DURANTEAU

Expert - comptable associée

Laurence GOYEC

Rachel VIOLIN

Experts - comptables

Thomas BASTHISTE

Commissaire aux comptes

Cabinet Vilaine et Associés ■

Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de Loire
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

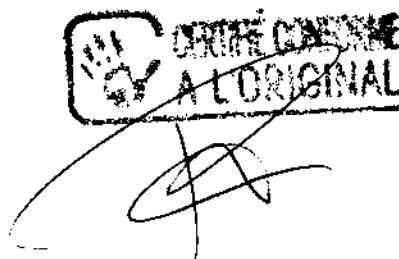
LUDIS

2, Route de Fontenay
85400 LUCON

S.A.S. au capital de 51 206 €
R.C.S. LA ROCHE SUR YON 332 429 570

COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} Octobre 2017 au 30 Septembre 2018



Tél 02 40 92 66 00
Fax 09 55 27 66 00
■ cva@cvaexperts.fr

6, avenue Jacques Cartier, 44800 Saint-Herblain
B.P. 30123, 44817 Saint-Herblain Cedex

Membre d'une association agréée, Règlement par chèque accepté
TVA : FR 63 350 356 700, RCS Nantes 530 356 700, Capital 430 000 euros



Grégoire BUNOT

Marc SOUCARRE

Christian PALVADEAU

Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Geneviève DURANTEAU

Expert - comptable associée

Laurence GOYEC

Rachel VIOLIN

Experts - comptables

Thomas BASTHISTE

Commissaire aux comptes

Cabinet Vilaine et Associés ■

Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de Loire
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

COMPTE-RENDU DE MISSION

Conformément à la mission qui nous a été confiée par le Président de la société et qui a fait l'objet de notre lettre de mission en date du 25 novembre 2009, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la **S.A.S. LUDIS** relatifs à l'exercice du 1^{er} Octobre 2017 au 30 Septembre 2018.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

■ Total du bilan	40 509 920 €
■ Chiffre d'affaires	81 930 082 €
■ Bénéfice net comptable	2 454 979 €

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes, qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Fait à Saint-Herblain,

Le 14/01/2018

Cécile ROCHARD

Marc SOUCARRE

Tél 02 40 92 66 00

Fax 09 55 27 66 00

■ cva@cvaexperts.fr

6, avenue Jacques Cartier, 44800 Saint-Herblain

B.P. 30123, 44817 Saint-Herblain Cedex

Membre d'une association agréée. Règlement par unique acte, cédé
I.V.A. : FR 63 336 356 700, RCS Nantes 330 356 700, Capital 430 000 Euros



BILAN

ACTIF	Clôture au 30/09/18 Durée 12 mois			Clôture au 30/09/17 Durée 12 mois
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	35 143 002	9 685 343	25 457 659	26 339 137
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	125 883	107 757	18 126	12 366
CONCESS., BREVETS, DROITS SIMILAIRES	125 883	107 757	18 126	12 366
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	34 023 963	9 577 586	24 446 377	25 463 828
TERRAINS	2 948 114	236 145	2 711 968	2 751 395
CONSTRUCTIONS	22 297 348	3 664 786	18 632 561	19 306 318
INST TECHN, MATERIEL & OUTILLAGE	7 946 204	5 130 360	2 815 843	3 122 418
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	798 637	546 293	252 343	262 977
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	21 420		21 420	13 500
AVANCES ET ACOMPTES	12 240		12 240	7 219
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	993 155		993 155	862 942
PARTICIPATIONS				10 000
TITRES IMMOBILISES DIVERS	921 038		921 038	783 408
PRETS	625		625	2 125
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	71 492		71 492	67 408
ACTIF CIRCULANT	15 248 053	195 792	15 052 261	11 902 853
STOCKS ET EN-COURS	5 743 095	131 200	5 611 895	5 791 886
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	63 449		63 449	52 797
MARCHANDISES	5 679 646	131 200	5 548 446	5 739 089
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	1 937 234	64 592	1 872 642	1 517 719
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	453 163	64 592	388 571	267 366
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	1 484 071		1 484 071	1 250 353
CREANCES DIVERSES (3)	531 437		531 437	323 066
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	1 800 000		1 800 000	2 000 000
DISPONIBILITES	5 038 038		5 038 038	2 057 752
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	198 247		198 247	212 428
TOTAL GENERAL	50 391 055	9 881 135	40 509 920	38 241 990
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an			625	2 125
(3) Dont à plus d'un an			231 909	253 280



BILAN

PASSIF	Clôture au 30/09/18 Durée 12 mois	Clôture au 30/09/17 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	9 556 413	4 361 510
CAPITAL	51 206	45 035
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT	2 733 753	
RESERVES	4 316 475	2 161 435
RESERVE LEGALE	5 000	5 000
AUTRES RESERVES	4 311 475	2 156 435
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 454 979	2 155 039
RAPPEL CAPITAUX PROPRES	9 556 413	4 361 510
 PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	 100 000	
PROVISIONS POUR RISQUES	100 000	
 DETTES (1)	 30 853 507	 33 880 480
DETTES FINANCIERES (2)	22 312 326	25 430 193
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	20 356 476	23 232 753
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	1 955 849	2 197 440
DETTES D'EXPLOITATION	8 450 966	8 035 719
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	4 535 273	4 447 778
DETTES FISCALES ET SOCIALES	3 673 291	3 364 176
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	242 400	223 763
DETTES DIVERSES	90 214	414 567
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	76 512	370 020
ETAT : IMPOTS SUR LES BENEFICES	3	32 226
AUTRES DETTES DIVERSES	13 698	12 321
 TOTAL GENERAL	 40 509 920	 38 241 990
 (1) Dont à plus d'un an Dont à moins d'un an (2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques	 17 523 750 13 329 757	 20 019 628 13 860 852



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 30/09/18 Durée 12 mois	Clôture au 30/09/17 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	82 993 953	75 150 237
VENTES DE MARCHANDISES	80 847 963	73 248 930
PRODUCTION VENDUE (BIENS)	58 191	71 028
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	1 023 926	953 153
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	81 930 082	74 273 111
REPRISES SUR PROVISIONS	171 402	59 631
TRANSFERTS DE CHARGES	279 145	241 894
AUTRES PRODUITS	613 323	575 600
CHARGES D'EXPLOITATION	79 014 604	71 265 371
ACHATS DE MARCHANDISES	63 026 315	57 007 667
VARIATION DES STOCKS	214 460	(331 767)
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	190 763	197 729
VARIATION DES STOCKS	(10 652)	(13 072)
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	4 301 109	4 041 319
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 277 340	1 084 158
SALAIRES ET TRAITEMENTS	6 222 531	5 651 717
CHARGES SOCIALES	1 603 427	1 528 178
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	2 020 084	1 888 347
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	149 700	186 261
AUTRES CHARGES	19 524	24 832
RESULTAT D'EXPLOITATION	3 979 348	3 884 866
PRODUITS FINANCIERS	125 360	124 180
PARTICIPATIONS	8 165	4 547
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	117 194	119 632
CHARGES FINANCIERES	171 106	185 836
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	171 106	185 836
RESULTAT FINANCIER	(45 745)	(61 656)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	3 933 603	3 823 209



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 30/09/18 Durée 12 mois	Clôture au 30/09/17 Durée 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS	435 431	147 353
SUR OPERATIONS DE GESTION	93 467	
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	341 964	77 353
REPRISES SUR PROVISIONS		70 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	172 391	99 091
SUR OPERATIONS DE GESTION	28 040	88 385
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	39 686	7 703
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	104 664	3 002
RESULTAT EXCEPTIONNEL	263 040	48 262
PARTICIPATION DES SALAIRES	834 769	837 325
IMPOTS SUR LES BENEFICES	906 895	879 107
<i>Total des produits</i>	<i>83 554 745</i>	<i>75 421 771</i>
<i>Total des charges</i>	<i>81 099 765</i>	<i>73 266 731</i>
BENEFICE NET COMPTABLE	2 454 979	2 155 039
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier		
Produits financiers concernant les entreprises liées		
Charges financières concernant les entreprises liées		

ANNEXE

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Par délibération en date du 14 Décembre 2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société S.A.S. LUDIS a décidé de procéder à une augmentation de capital social 6 171 € pour le porter de 45 035 € à 51 206 € par l'émission de nouvelles actions. Une prime d'émission totale de 2 733 753 € a été constatée lors de l'attribution des actions nouvelles, entièrement souscrites.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 2 ans.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

La licence de 4^{ème} catégorie est inscrite pour sa valeur d'acquisition ; elle n'a pas fait l'objet d'amortissement.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains :	7 à 25 ans	- Matériel d'exploitation :	3 à 12 ans
- Constructions :	10 à 25 ans	- Matériel de transport :	3 à 5 ans
- Agencements des constructions :	5 à 25 ans	- Matériel de bureau :	3 à 5 ans
- Agencements divers :	7 ans	- Mobilier de bureau :	10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

Capital

Le capital social se compose de 51 206 actions de 1 euros.

Immobilisations	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	115 288	10 595		125 883
Immobilisations corporelles	33 037 528	1 011 264	24 829	34 023 964
Immobilisations financières - titres	793 409	158 514	30 885	921 038
Immobilisations financières - créances	69 533	4 084	1 500	72 117
	34 015 759	1 184 457	57 214	35 143 002

Amortissements	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	102 922	4 835		107 757
Immobilisations corporelles	7 573 700	2 019 913	16 027	9 577 586
	7 676 621	2 024 748 (*)	16 027	9 685 343
(*) Dont dotation :				
. linéaire		1 645 538		
. dégressive		374 546		
. exceptionnelle		4 664		

Provisions et dépréciations

	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges (1)		100 000		100 000
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	217 495	149 700	171 403	195 792
	217 495	249 700 (*)	171 403 (*)	295 792
(*) Dont :				
. exploitation		149 700	171 403	
. financier				
. exceptionnel		100 000		

(1) La dotation aux provisions pour risques et charges correspond à un litige de la société coopérative nationale, à laquelle appartient la société, qui a été assignée par le ministre de l'économie et des finances devant le tribunal de Commerce de Paris, en vue d'obtenir la restitution de remises additionnelles perçues auprès des fournisseurs pour le compte de ses coopérateurs.

Biens pris en crédit-bail**Néant****Créances : état des échéances**

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	72 117	625	71 492
Acomptes versés sur commandes			
Créances d'exploitation	1 937 234	1 705 325	231 909
Créances diverses	531 438	531 438	
Charges constatées d'avance	198 247	198 247	
	2 739 037	2 435 635	303 401

Dettes : état des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	27 704	27 704		
Emprunts bancaires (1)	20 328 773	3 401 916	11 743 805	5 183 052
Emprunts & dettes financières divers (2)	1 955 850	1 641 804	314 046	
Avances, acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	8 450 966	8 168 118		282 848
Dettes diverses	90 214	90 214		
	30 853 507	13 329 757	12 057 851	5 465 900

(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires 27 704

(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice 1 167 475

(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice 4 039 640

(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales 1 503 000

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir et charges constatées d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement**Néant****NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT****Chiffre d'affaires**

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, d'un centre auto, d'une boutique de vêtements, d'une parfumerie et d'une brasserie se ventile de la façon suivante :

- Magasin	56 719 732
- Drive	3 500 850
- Station-service	21 133 739
- Restauration	575 761
	81 930 082

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel ne sont pas « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Il se décompose ainsi :

- Cadres	11
- Agents de maîtrise	28
- Employés	221
	260

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

A cet effet, le CICE 2016, qui s'élève à 278 382 €, a été utilisé pour le financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement et de formation.

Pour les salaires versés en 2017, il a été comptabilisé un CICE calculé au taux de 7 % sur les salaires inférieurs à 2,5 fois le SMIC, ainsi qu'un produit à recevoir sur les salaires versés depuis le 1^{er} janvier 2018 au taux de 6 %.

L'impact de ce crédit d'impôt sur le compte de résultat se traduit par une réduction du poste « charges sociales » pour un montant de 343 417 €.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Dotation aux amortissements exceptionnels	4 664	-
Provision litige commercial GALEC	100 000	-
Cessions immobilisations corporelles	8 802	178 423
Cessions immobilisations financières	30 885	163 541
Remboursement de la TICFE et charges afférentes	28 040	93 467
	172 391	435 431

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

- La participation des salariés (ordonnance du 21/10/1986)	282 848
- L'intéressement des salariés (loi du 07/11/1990)	551 921
	834 769

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de 33,1/3% diminuée de crédits d'impôts.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

- Impôt concernant le résultat courant avant impôts	1 154 852
- Impôt concernant le résultat exceptionnel (participation des salariés incluse)	- 247 956
	906 896

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	219 045
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	189 825

AUTRES INFORMATIONS**Dettes garanties par des sûretés réelles**

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce).

Engagements financiers

	DONNÉES	RECUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	291 200	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	5 955 092	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	-	-
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils sont gérés par un organisme de gestion des assurances collectives. Le total des fonds versés et assurés s'élève à 128 k€.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 62 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 2 % (*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 2.50 % (*) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales (taux moyen retenu : 35 %) ;
- critère de turn-over du personnel : faible ;
- table de mortalité : INSEE 2017.

(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ..... 434 000 €

Entreprises liées**Néant****Filiales et participations détenues****Néant****Honoraires de commissariat aux comptes**

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

LUDIS

Société par Actions Simplifiée au capital de 51 206 €
Siège Social : 2 Route de Fontenay le Comte
85400 LUÇON

N° SIRET : 332 429 570 00036

Code APE : 4711 F

RCS LA-ROCHE-SUR-YON 332 429 570

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2018

Associés Poitiers

Anne David

Jean-Paul Deranlot

Franck Fortin

Marielle Gargouil

Michel d'Hérouville

Christine Janet

Nicolas Jarry

Dominique Jourde

Philippe Renouf

Associés Luçon

François Xavier Andrault

Pascal Angeroni

Karine Avrand

Jean-Luc Bardet

Hélène Brailard

Pascal Da Costa

Philippe Gernon

Frédéric Mielcarek

Sylvie Raby

Odier Savattier

Associés La Roche-sur-Yon

Benjamin Bibard

Delphine Lepeigné

● Poitiers

16 rue du Pré Médard

BP 25

86281 Saint-Benoît Cedex

Tél : 05 49 88 83 81

Fax : 05 49 55 13 11

www.duo-solutions.fr



LUDIS

Société par Actions Simplifiée au capital de 51 206 €
Siège Social : 2 Route de Fontenay le Comte
85400 LUÇON

N° SIRET : 332 429 570 00036
Code APE : 4711 F
RCS LA-ROCHE-SUR-YON 332 429 570

FIN DE MANDAT

Président : Monsieur Jean-Claude PENICAUD

30/09/2021

Directrice Générale : Madame Mireille TESSON

30/09/2022

Commissaire aux comptes titulaire : DUO SOLUTIONS AUDIT

30/09/2020



SOMMAIRE

Page n° :

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 septembre 2018

1 à 4

COMPTES ANNUELS AU 30 SEPTEMBRE 2018

- Bilan actif
- Bilan passif
- Compte de résultat
- Annexe

LUDIS

Société par Actions Simplifiée au capital de 51 206 €
Siège Social : 2 Route de Fontenay le Comte
85400 LUÇON

N° SIRET : 332 429 570 00036
Code APE : 4711 F
RCS LA-ROCHE-SUR-YON 332 429 570

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2018

Aux Associés de la société LUDIS,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société LUDIS relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

6. .../...

Associés-Partenaires

Anne David

Jean-Paul Deranlot

Franck Fortin

Mariette Gargouil

Michel d'Hérouville

Christine Janet

Nicolas Jarry

Dominique Jourde

Philippe Renouf

Associés-Experts-Comptables

François-Xavier Andrault

Pascal Angeioni

Karine Avard

Jean-Luc Bardet

Helène Braillard

Pascal Da Costa

Philippe Germon

Frédéric Mickelec

Sylvie Raby

Olivier Savatier

Associés-Présidents-CA

Benjamin Bibard

Delphine Lepeigné

● Poitiers

26 rue du Pré Médard

BP 25

85281 Saint-Benoît Cedex

Tél : 05 49 88 83 81

Fax : 05 49 55 13 11

www.duo-solutions.fr



.../...

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

L'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation du coût d'entrée des immobilisations corporelles et des stocks de marchandises.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ASSOCIES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

le .../...

.../...

V. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

VI. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

5
.../...

.../...

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Poitiers, le 20 février 2019

Pour la SARL DUO SOLUTIONS AUDIT
Commissaire aux comptes



Christine JANET



BILAN

ACTIF	Clôture au 30/09/18 Durée 12 mois			Clôture au 30/09/17 Durée 12 mois
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	35 143 002	9 685 343	25 457 659	26 339 137
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	125 883	107 757	18 126	12 366
CONCESS., BREVETS, DROITS SIMILAIRES	125 883	107 757	18 126	12 366
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	34 023 963	9 577 586	24 446 377	25 463 828
TERRAINS	2 948 114	236 145	2 711 968	2 751 395
CONSTRUCTIONS	22 297 348	3 664 786	18 632 561	19 306 318
INST TECHN, MATERIEL & OUTILLAGE	7 946 204	5 130 360	2 815 843	3 122 418
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	798 637	546 293	252 343	262 977
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	21 420		21 420	13 500
AVANCES ET ACOMPTES	12 240		12 240	7 219
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	993 155		993 155	862 942
PARTICIPATIONS				10 000
TITRES IMMOBILISES DIVERS	921 038		921 038	783 408
PRETS	625		625	2 125
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	71 492		71 492	67 408
ACTIF CIRCULANT	15 248 053	195 792	15 052 261	11 902 853
STOCKS ET EN-COURS	5 743 095	131 200	5 611 895	5 791 886
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	63 449		63 449	52 797
MARCHANDISES	5 679 646	131 200	5 548 446	5 739 089
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	1 937 234	64 592	1 872 642	1 517 719
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	453 163	64 592	388 571	267 366
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	1 484 071		1 484 071	1 250 353
CREANCES DIVERSES (3)	631 437		631 437	323 066
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	1 800 000		1 800 000	2 000 000
DISPONIBILITES	5 038 038		5 038 038	2 057 752
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	198 247		198 247	212 428
TOTAL GENERAL	50 391 055	9 881 135	40 509 920	38 241 990
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an			625	2 125
(3) Dont à plus d'un an			231 909	253 280



BILAN

PASSIF	Clôture au 30/09/18 Durée 12 mois	Clôture au 30/09/17 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	9 556 413	4 361 510
CAPITAL	51 206	45 035
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT	2 733 753	
RESERVES	4 316 475	2 161 435
RESERVE LEGALE	5 000	5 000
AUTRES RESERVES	4 311 475	2 156 435
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 454 979	2 155 039
RAPPEL CAPITAUX PROPRES	9 556 413	4 361 510
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	100 000	
PROVISIONS POUR RISQUES	100 000	
DETTES (1)	30 853 507	33 880 480
DETTES FINANCIERES (2)	22 312 326	25 430 193
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	20 356 476	23 232 753
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	1 955 849	2 197 440
DETTES D'EXPLOITATION	8 450 966	8 035 719
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	4 535 273	4 447 778
DETTES FISCALES ET SOCIALES	3 673 291	3 364 176
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	242 400	223 763
DETTES DIVERSES	90 214	414 567
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	76 512	370 020
ETAT : IMPOTS SUR LES BENEFICES	3	32 226
AUTRES DETTES DIVERSES	13 698	12 321
TOTAL GENERAL	40 509 920	38 241 990
(1) Dont à plus d'un an	17 523 750	20 019 628
Dont à moins d'un an	13 329 757	13 860 852
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques		



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 30/09/18 Durée 12 mois	Clôture au 30/09/17 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	82 993 953	75 150 237
VENTES DE MARCHANDISES	80 847 963	73 248 930
PRODUCTION VENDUE (BIENS)	58 191	71 028
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	1 023 926	953 153
<i>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</i>	<i>81 930 082</i>	<i>74 273 111</i>
REPRISES SUR PROVISIONS	171 402	59 631
TRANSFERTS DE CHARGES	279 145	241 894
AUTRES PRODUITS	613 323	575 600
CHARGES D'EXPLOITATION	79 014 604	71 265 371
ACHATS DE MARCHANDISES	63 026 315	57 007 667
VARIATION DES STOCKS	214 460	(331 767)
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	190 763	197 729
VARIATION DES STOCKS	(10 652)	(13 072)
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	4 301 109	4 041 319
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 277 340	1 084 158
SALAIRES ET TRAITEMENTS	6 222 531	5 651 717
CHARGES SOCIALES	1 603 427	1 528 178
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	2 020 084	1 888 347
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	149 700	186 261
AUTRES CHARGES	19 524	24 832
RESULTAT D'EXPLOITATION	3 979 348	3 884 866
PRODUITS FINANCIERS	125 360	124 180
PARTICIPATIONS	8 165	4 547
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	117 194	119 632
CHARGES FINANCIERES	171 106	185 836
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	171 106	185 836
RESULTAT FINANCIER	(45 745)	(61 656)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	3 933 603	3 823 209



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 30/09/18 Durée 12 mois	Clôture au 30/09/17 Durée 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS	435 431	147 353
SUR OPERATIONS DE GESTION	93 467	
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	341 964	77 353
REPRISES SUR PROVISIONS		70 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	172 391	99 091
SUR OPERATIONS DE GESTION	28 040	88 385
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	39 686	7 703
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	104 664	3 002
RESULTAT EXCEPTIONNEL	263 040	48 262
PARTICIPATION DES SALAIRES	834 769	837 325
IMPOTS SUR LES BENEFICES	906 895	879 107
<i>Total des produits</i>	<i>83 554 745</i>	<i>75 421 771</i>
<i>Total des charges</i>	<i>81 099 765</i>	<i>73 266 731</i>
BENEFICE NET COMPTABLE	2 454 979	2 155 039
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier Produits financiers concernant les entreprises liées Charges financières concernant les entreprises liées		

ANNEXE

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Par délibération en date du 14 Décembre 2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société S.A.S. LUDIS a décidé de procéder à une augmentation de capital social 6 171 € pour le porter de 45 035 € à 51 206 € par l'émission de nouvelles actions. Une prime d'émission totale de 2 733 753 € a été constatée lors de l'attribution des actions nouvelles, entièrement souscrites.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 2 ans.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

La licence de 4^{ème} catégorie est inscrite pour sa valeur d'acquisition ; elle n'a pas fait l'objet d'amortissement.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains :	7 à 25 ans	- Matériel d'exploitation :	3 à 12 ans
- Constructions :	10 à 25 ans	- Matériel de transport :	3 à 5 ans
- Agencements des constructions :	5 à 25 ans	- Matériel de bureau :	3 à 5 ans
- Agencements divers :	7 ans	- Mobilier de bureau :	10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

Capital

Le capital social se compose de 51 206 actions de 1 euros.

Immobilisations	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	115 288	10 595		125 883
Immobilisations corporelles	33 037 528	1 011 264	24 829	34 023 964
Immobilisations financières - titres	793 409	158 514	30 885	921 038
Immobilisations financières - créances	69 533	4 084	1 500	72 117
	34 015 759	1 184 457	57 214	35 143 002

Amortissements	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	102 922	4 835		107 757
Immobilisations corporelles	7 573 700	2 019 913	16 027	9 577 586
	7 676 621	2 024 748 (*)	16 027	9 685 343
(*) Dont dotation :		1 645 538		
. linéaire				
. dégressive		374 546		
. exceptionnelle		4 664		

Provisions et dépréciations	DÉBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRIS	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges (1)		100 000		100 000
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	217 495	149 700	171 403	195 792
	217 495	249 700 (*)	171 403 (*)	295 792
(*) Dont :				
. exploitation		149 700	171 403	
. financier				
. exceptionnel		100 000		

(1) La dotation aux provisions pour risques et charges correspond à un litige de la société coopérative nationale, à laquelle appartient la société, qui a été assignée par le ministre de l'économie et des finances devant le tribunal de Commerce de Paris, en vue d'obtenir la restitution de remises additionnelles perçues auprès des fournisseurs pour le compte de ses coopérateurs.

Biens pris en crédit-bail **Néant**

Créances : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	72 117	625	71 492
Acomptes versés sur commandes			
Créances d'exploitation	1 937 234	1 705 325	231 909
Créances diverses	531 438	531 438	
Charges constatées d'avance	198 247	198 247	
	2 739 037	2 435 635	303 401

Dettes : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	27 704	27 704		
Emprunts bancaires (1)	20 328 773	3 401 916	11 743 805	5 183 052
Emprunts & dettes financières divers (2)	1 955 850	1 641 804	314 046	
Avances, acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	8 450 966	8 168 118		282 848
Dettes diverses	90 214	90 214		
	30 853 507	13 329 757	12 057 851	5 465 900

(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires 27 704

(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice 1 167 475

(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice 4 039 640

(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales 1 503 000

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir et charges constatées d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement**Néant****NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT****Chiffre d'affaires**

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, d'un centre auto, d'une boutique de vêtements, d'une parfumerie et d'une brasserie se ventile de la façon suivante :

- Magasin	56 719 732
- Drive	3 500 850
- Station-service	21 133 739
- Restauration	575 761
	<u>81 930 082</u>

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel ne sont pas « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Il se décompose ainsi :

- Cadres	11
- Agents de maîtrise	28
- Employés	<u>221</u>
	260

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

A cet effet, le CICE 2016, qui s'élève à 278 382 €, a été utilisé pour le financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement et de formation.

Pour les salaires versés en 2017, il a été comptabilisé un CICE calculé au taux de 7 % sur les salaires inférieurs à 2,5 fois le SMIC, ainsi qu'un produit à recevoir sur les salaires versés depuis le 1^{er} janvier 2018 au taux de 6 %.

L'impact de ce crédit d'impôt sur le compte de résultat se traduit par une réduction du poste « charges sociales » pour un montant de 343 417 €.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Dotation aux amortissements exceptionnels	4 664	-
Provision litige commercial GALEC	100 000	-
Cessions immobilisations corporelles	8 802	178 423
Cessions immobilisations financières	30 885	163 541
Remboursement de la TICFE et charges afférentes	28 040	93 467
	172 391	435 431

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

- La participation des salariés (ordonnance du 21/10/1986)	282 848
- L'intéressement des salariés (loi du 07/11/1990)	551 921
	834 769

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de 33,1/3% diminuée de crédits d'impôts.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

- Impôt concernant le résultat courant avant impôts	1 154 852
- Impôt concernant le résultat exceptionnel (participation des salariés incluse)	- 247 956
	906 896

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	219 045
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	189 825

AUTRES INFORMATIONS**Dettes garanties par des sûretés réelles**

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce).

Engagements financiers

	CONNES	RECUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	291 200	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	5 955 092	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	-	-
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils sont gérés par un organisme de gestion des assurances collectives. Le total des fonds versés et assurés s'élève à 128 k€.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 62 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 2 % (*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 2.50 % (*) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales (taux moyen retenu : 35 %) ;
- critère de turn-over du personnel : faible ;
- table de mortalité : INSEE 2017.

(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ 434 000 €

Entreprises liées**Néant**

Filiales et participations détenues**Néant**

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.